

Crédits de un dollar

notamment celle relative à la procédure actuelle d'adoption des prévisions budgétaires. Auparavant, nous pouvions discuter en détail à la Chambre de tout crédit de un dollar. Aujourd'hui, les prévisions budgétaires sont renvoyées immédiatement aux comités permanents et elles reviennent à la Chambre qui procède à un vote de forme, et il nous est impossible d'en discuter. C'est dire que lorsque se trouve camouflé dans les prévisions budgétaires un crédit de un dollar qui modifie une loi existante ou entraîne l'adoption d'une nouvelle politique ou la création d'un nouvel organisme, ce dont nous devrions avoir le droit de discuter dans le cadre d'une mesure législative ordinaire, non seulement ce droit nous est refusé mais en outre, on nous impose une sorte de clôture.

Tout ce qu'on peut dire de l'emploi abusif des crédits de un dollar continuera de valoir même si l'Orateur décide aujourd'hui que certains des crédits de un dollar prévus dans le budget supplémentaire à l'étude doivent en être supprimés. Cependant, ce n'est pas mon genre de répéter les mêmes remarques de jour en jour, et je n'ai certes pas l'intention cet après-midi de refaire le même discours qu'hier après-midi. Je me contenterai donc de dire aux députés ou aux intéressés de se reporter aux pages 4159 à 4163 du *hansard* d'hier, où ils trouveront le texte de mon discours. Cela dit, je pense que je n'ai rien à ajouter.

M. Cafik: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je suis heureux de voir que ma suggestion suscite des applaudissements, mais au risque de décevoir mon honorable ami, je n'ai pas encore l'intention de me rasseoir. Chaque fois que ce genre de débat est soulevé, on en vient inévitablement à mettre en question le principe même du Parlement. Je me disais aujourd'hui, en me rappelant certains discours prononcés ici au cours des années passées, que je ferais volontiers appel à ces souvenirs cet après-midi, mais que je ne pourrais le faire que si l'on remettait la question sur le tapis. Eh bien, grâce à mon honorable ami de Vegreville (M. Mazankowski) et à mon honorable ami d'Eglinton la chose sera possible car l'un et l'autre ont précisément dit ce que j'entends depuis que je suis député.

Comme ils m'ont tendu la perche je vais pouvoir dire ce que j'ai à dire. Dans son discours, le député de Vegreville a dit en gros que si nous le convainquions de suivre la ligne politique du gouvernement actuel, nos institutions parlementaires deviendraient bientôt le sujet de risée du pays. Puis le député d'Eglinton, qui ne semble pas se rendre compte qu'il avait 30 minutes pour parler, ou qui n'avait pas assez à dire pendant ce temps, s'est retranché derrière la déclaration de vendredi dernier du président du Conseil privé (M. MacEachen) pour nous répéter qu'il existait un malaise, que les députés s'enuyaient et que l'institution avait perdu sa raison d'être. L'honorable député d'Eglinton a poursuivi en reprenant les propos de John Drewery qui a dit l'autre soir à la télévision que le Parlement traitait de vécilles, avait perdu toute importance, ne rimait plus à rien, et qu'il perdrait bientôt son rôle.

M. Crouse: Les autorités que vous citez sont faiblardes.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

● (1600)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je pense qu'on répète des choses de ce genre depuis des décennies, que dis-je depuis des siècles. J'ai voulu trouver quelques citations ce matin, mais je n'ai pas eu le temps de dénicher celles que je voulais. Je sais toutefois qu'il existe certaines déclarations datant des siècles passés au sujet du Parlement britannique. On y note que c'était un endroit où on se contentait de parler, et de parler à tort et à travers, et que son utilité pour le pays était à peu près nulle. Il y a certains passages excellents du journal de Pepys où ce dernier se rend à la Chambre des communes et se demande comment elle réussira à survivre. Dans son premier discours à titre de premier ministre, Gladstone exprime des doutes sur la survie du Parlement. J'ai effectivement trouvé ceci. En 1942, soit l'année où j'ai été élu député pour la première fois, un homme distingué, l'honorable James L. Ilsley, ministre des finances de l'époque, a déclaré ce qui suit:

A mon avis, le Parlement fait de plus en plus figure d'accusé à la barre de l'opinion publique. Quelque chose ne tourne pas rond à la Chambre des communes. Je ne blâme pas la Chambre et j'ignore la cause du malaise, mais le malaise n'en existe pas moins.

Le 9 février 1943, M. Brooke Claxton, qui n'est encore que simple député représentant la circonscription désignée à l'époque sous le nom de Saint-Laurent-Saint-Georges, prononce un discours. Je m'en souviens très bien. Il dit qu'il va faire quelque chose d'inhabituel, qu'il va nous parler de nous-mêmes. Il fait état des doléances fort répandues selon lesquelles le Parlement ne joue plus son rôle, et n'assume plus sa tâche. Il s'est rangé à ce point de vue. Il a dit, et ses propos sont rapportés à la page 292 du *hansard* du 9 février 1943, qu'on procédait trop à coup de décrets. Ce n'est pas nouveau. M. Brooke Claxton, ce défenseur du Parlement, trouvant que les griefs du public étaient légitimes, a fait la déclaration suivante que je relis au député d'Eglinton et au président du Conseil privé, en réponse à ce qu'il a dit vendredi dernier et à ce qu'a affirmé John Drewery. Comme on peut le voir à la page 291 du *hansard* du 9 février 1943, Brooke Claxton a fait du dernier rang où il était assis la déclaration suivante—étant moi-même au dernier rang, je l'ai entendue—et je la cite:

Je prétends—et je crois ici que tous les députés m'approuvent là-dessus—qu'il n'existe pas de meilleur moyen de discréditer le Parlement que de se moquer de lui et de ses travaux. Nous pouvons tous tenter d'améliorer le Parlement, et non nous contenter de dire: à quoi bon?

Je tiens à dire au président du Conseil privé, au député d'Eglinton, aux John Drewerys et autres chroniqueurs des media qui cherchent à dévaloriser la Chambre des communes—qu'il s'agisse de Pepys des siècles passés ou d'autres hommes de renom—qu'il n'a jamais servi à rien de déprécier le Parlement. Le Parlement britannique continue d'exister et de légiférer dans l'intérêt du peuple britannique, et le Parlement canadien fait de même pour les Canadiens.

A l'exception d'un député, le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker), j'en ai été témoin peut-être plus que quiconque ici. J'ai dû endurer des déceptions, et Dieu sait si elles sont nombreuses pour qui siège dans l'opposition. J'ai vu le Parlement à ses heures de gloire et à ses heures sombres, à ses bons et à ses mauvais moments. Je l'ai vu dans tous ses états. Quoi qu'il en soit, il demeure toujours à mes yeux la forme d'institution qui sert bien un pays comme le Canada.